



**Fédération des Syndicats, des Arts, des Spectacles, de
l'Audiovisuel, de la Presse, de la Communication et du Multimédia
Force Ouvrière**

2 rue de la Michodière – 75002 Paris

☎ : 01.47.42.35.86 - 📠 : 01.47.42.39.45 - Mail : fasap-fo@wanadoo.fr

Monsieur François Hollande
Président de la République

Paris, le 28 janvier 2014

Ref : FC/AD - 104 /2014

Monsieur le Président de la République,

Nous vous remercions de l'attention que vous avez bien voulu porter à nos inquiétudes sur le devenir du ministère de la culture et de ses services déconcentrés en relation avec la loi MAPAM.

Nous vous remercions de la lettre que vous nous avez adressée le 13 janvier dernier.

Votre lettre nous rassure en ce qui concerne les personnels du ministère et des DRAC puisque vous nous précisez que les délégations de compétences de l'État aux collectivités territoriales en matière culturelle « ne sont en aucun cas équivalentes à un transfert de compétences ». Vous ajoutez « une telle délégation ne saurait s'accompagner d'un transfert des moyens administratifs des DRAC dans le cadre législatif qui est envisagé ».

En revanche, pour ce qui concerne les travailleurs du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel, nous ne sommes toujours pas rassurés. Vous affirmez dans votre lettre que « l'État veillera donc à ce que les délégations de compétences, limitées, qu'il consentira, traduisent la volonté d'un fonctionnement plus efficace de l'action culturelle publique tout en lui permettant de conserver et d'assumer ses missions régaliennes. C'est d'ailleurs ce qui est prévu dans le cadre du Pacte avec la région Bretagne ».

.../...

Si nous ne pouvons encore établir de bilan de ce Pacte avec la région Bretagne, lequel vient d'être signé, nous pouvons en revanche en établir un, issu d'un premier pacte : celui signé précédemment avec la région Lorraine.

Selon le communiqué du 13 décembre 2013 du SYNDEAC, le Conseil régional de Lorraine vient de voter une baisse de 14,7% soit 2 700 000€ de moins sur la ligne culture.

Cette réduction de moyens va fortement toucher le Centre Georges Pompidou Metz, le Festival Passages ; le programme d'aide à l'équipement de matériel, les compagnies et les emplois des artistes et des techniciens.

Est-ce cela le « fonctionnement plus efficace de l'action culturelle publique » que vous évoquez ?

Non Monsieur le Président, l'exemple de la région Lorraine le démontre : la délégation de compétences en matière culturelle de l'État aux collectivités territoriales, dans un contexte de réduction généralisée des dépenses publiques, s'accompagnera partout de coupes menaçant l'emploi et la création jusqu'aux outils publics.

On annonce aussi une baisse de 15% des financements des lieux labellisés en 2015 en Lorraine, ce qui menace leur existence même.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous renouvelons notre demande de maintien des DRAC dans toutes leurs prérogatives et l'abrogation de toute disposition réglementaire permettant la délégation de compétences.

Vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre très haute considération.

Françoise CHAZAUD



Secrétaire Générale